



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023

Délibération n°60/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : Soutien à l'association Prenez du Relief pour l'organisation du Festival International des Nouvelles Expressions du Cinéma d'Animation d'Angoulême (FINECAA) 1^{ère} Edition

L'Association « Prenez du Relief » milite pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle (VR), la réalité augmentée (AR), au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle (IA).

L'association, déjà organisatrice du festival Courant 3D de l'immersion et de l'interactivité, a proposée à Magelis d'organiser un nouveau Festival international à Angoulême pour les nouvelles expressions et nouvelles technologies du cinéma d'animation, le FINECAA.

Avec deux compétitions, nationale et internationale, le festival met à l'honneur des courts-métrages réalisés partiellement ou totalement en cinéma d'animation, qui ont eu recours aux nouvelles expressions, expériences, nouvelles technologies et souhaite offrir au public un large éventail de formes d'expressions créatives qui utilisent des technologies numériques pour renouveler le genre, innover ou interagir.

La première édition a eu lieu dans le cadre de la Fête de l'Anim', organisée par Magelis, du 19 au 21 octobre 2023. Des séances publiques et gratuites ont eu lieu les jeudi 19 (compétition nationale) et vendredi 20

octobre [compétition internationale] au CGR. La remise des prix s'est déroulée le samedi 21 octobre au Cnam-Enjmin.

Un jury de professionnels a été constitué avec Catherine Estèves, productrice Les Films du Poisson Rouge, Christine GENDRE, directrice du département court métrage d'Unifrance, Joanna Lurie, réalisatrice, Roger Gonin, ancien directeur et membre du comité de sélection du festival de Clermont Ferrand, Xavier Kawa-Topor, NEF Animation, Alexander Stein, directeur de l'Interfilm de Berlin, Jing Su, directrice du festival du court-métrage de Pékin, Nataliya Velykanova, artiste multimédia et Théodore Ushev, réalisateur et parrain de cette première édition du Festival.

Pour mettre en place la manifestation, l'Association Prenez du Relief s'est tournée vers le Pôle Image Magelis et a sollicité un soutien financier d'un montant de 2 000 € correspondant aux frais de publication de l'appels à films, d'organisation de la manifestation et de dotations.

Une convention de partenariat établie entre l'Association Prenez du Relief et le Pôle Image Magelis vient préciser les engagements réciproques pour la première édition du FINECAA.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'Association Prenez du Relief, pour un montant de 2 000 €, au titre de la première édition du Festival International des Nouvelles Expressions du Cinéma d'Animation - FINECAA ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

